

Titre du projet :

Accompagnement d'une réunion volontaire d'information du public, postérieure à l'octroi d'un permis unique à la société SEDISOL. Dialogue structuré autour du permis et des conditions d'exploitation.

Durée :

2 mois

Date de début :

Octobre 2008

Date de fin :

Novembre 2008

Territoire :

Farciennes et Aiseau-Presles

Thématiques :

Environnement

Axes de travail :

Information - Sensibilisation - Conseil - Accompagnement - Concertation

Financier :

La société SEDISOL

Contacts :

Beudouin Germeau (Espace Environnement) : bgermeau@espace-environnement.be

Marc Van den Berge (Espace Environnement) :

mvandenberge@espace-environnement.be

ACCOMPAGNEMENT D'UNE RÉUNION VOLONTAIRE D'INFORMATION DU PUBLIC

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROJET

Les principaux objectifs du projet étaient de :

- apporter une information complémentaire, spontanée et volontaire de la part de la société SEDISOL (Centre de regroupement et de traitement de produits de dragage et de curage de catégorie B) au sujet des conditions sous lesquelles le permis unique a été octroyé ;
- répondre aux craintes de la population concernant certains aspects du projet, du permis et des conditions d'exploitation ;
- permettre un rappel de la procédure légale (de la réunion de consultation préalable au recours) et une discussion structurée, dans un cadre qui donne à chacun des acteurs présents la possibilité de s'exprimer et d'entendre des réponses claires.

IMPLICATION PARTICULIÈRE D'ESPACE ENVIRONNEMENT DANS LE PROJET

Espace Environnement s'est chargé de fournir une information claire à la population vis à vis du permis d'environnement octroyé à la société SEDISOL et des conditions d'exploitation qui y sont liées.

Il est intervenu pour favoriser le dialogue entre les Communes de Farciennes et d'Aiseau-Presles, la société Ecoterre, différents experts et la population.

DÉMARCHE

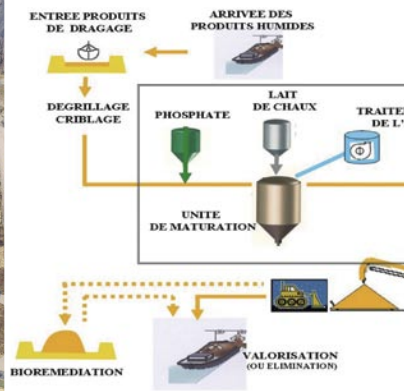
Espace Environnement a assuré l'accompagnement des différents acteurs avant et après la réunion.

Il a alimenté son site Internet d'une page web consacrée au projet SEDISOL sur les Communes de Farciennes et d'Aiseau-Presles.

Une permanence téléphonique a été ouverte pour répondre aux questions des populations riveraines.

Espace Environnement a réalisé un document de synthèse, reprenant les informations utiles : procédure légale, personnes intervenantes, adresses utiles. Il est intervenu comme tiers neutre dans le cadre de la modération de la réunion d'information du public, non prescrite légalement, et postérieure à l'octroi d'un permis unique.

A l'issue de cette réunion, Espace Environnement a établi un rapport de synthèse. Celui-ci reprenait le contenu des discussions, les thèmes abordés, et pour chacun d'eux, les principaux éléments de réponses apportés par les représentants de la société SEDISOL, ainsi que les différents experts et les représentants des communes.



ACTIONS

- Concertation des différents acteurs (communes, représentant de la Région wallonne, SEDISOL, experts).
- Contribution à la rédaction d'une invitation toutes boîtes aux habitants d'Aiseau-Présles et de Farciennes.
- Information et conseil via le site Internet d'Espace Environnement et permanence téléphonique de la Maison de l'environnement.
- Accompagnement et modération de la réunion le 3 novembre 2008.
- Rédaction d'un compte rendu des échanges, des questions soulevées et des réponses qui y ont été apportées.

OUTILS

- Ouverture de pages web sur le site d'Espace Environnement consacrées au projet SEDISOL sur les Communes de Farciennes et d'Aiseau-Présles.
- Permanence téléphonique de la Maison de l'environnement afin de répondre aux questions des riverains.
- Invitation toutes boîtes destinée aux habitants des Communes de Farciennes et d'Aiseau-Présles.
- Document reprenant synthétiquement les informations utiles : les enjeux de la réunion, la procédure légale remise dans une ligne du temps, les personnes intervenantes, les adresses utiles.
- Rapport de synthèse, reprenant le contenu des discussions, les thèmes abordés, et pour chacun d'eux, les principaux éléments de réponse.

RÉSULTATS

A l'issue de la réunion, le climat était serein, les citoyens étaient satisfaits des réponses apportées à leurs questions et rassurés vis à vis des conditions d'exploitation imposées dans le permis unique octroyé à la société SEDISOL.

Bien que le projet ne reçoive pas un accueil enthousiaste par les populations riveraines, la volonté de libérer la voie d'eau et de ce fait, rendre possible le transport par bateau, est bien comprise par chacun.

La réunion du 3 novembre 2008 a permis une discussion structurée dans un cadre où chacun des acteurs présents a pu s'exprimer et être écouté, afin d'effectuer un travail d'échanges fructueux sur les informations et les arguments concernant le projet.

L'information volontaire de la Société SEDISOL a été appréciée et bien perçue par la population.

PERSPECTIVES

La constitution d'un comité d'accompagnement, voulue par la société SEDISOL et prévu dans les conditions d'exploiter du permis unique, est un gage de bon déroulement des travaux et de l'exploitation du site lorsqu'il sera mis en activité.

Le public, intéressé par ce comité d'accompagnement, a été invité à prendre contact avec Espace Environnement.